

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 30 juin 2017, régulièrement convoqué le lundi 26 juin 2017

Etaient présents : Henri MEUNIER, Joseph CHATAIN, François SOLLE, Béatrice ROCHIGNEUX, André TRUNEL, Hervé GUILLOT, Delphine IMBERT, Stéphane POYET, Michel JASLEIRE, Bernadette FOREST, Pascal FORESTIER

Absence(s) excusée(s) : Louis PASSEL, Ludovic DONNAINT Marie-Valérie MUSY

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Delphine IMBERT

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de Ville le vendredi 30 juin 2017 à 18 heures.

Vu le décret n° 2017-1091 du 12 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Joseph CHATAIN, M. Michel JASLEIRE, M. Stéphane POYET, Mme Delphine IMBERT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection des délégués

Les candidatures enregistrées : aucune

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote de trois délégués titulaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Henri MEUNIER : 10 voix
- M. Joseph CHATAIN : 9 voix
- M. François SOLLE : 9 voix
- Mme Béatrice ROCHIGNEUX : 4 voix
- M. Michel JASLEIRE : 1 voix

M. Henri MEUNIER, M. Joseph CHATAIN et Monsieur François SOLLE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1^{er} tour du scrutin en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Il est procédé au vote de trois délégués suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Béatrice ROCHIGNEUX : 11 voix
- M. Michel JASLEIRE : 10 voix
- Mme Delphine IMBERT : 6 voix
- M. Pascal FORESTIER : 5 voix
- M. Stéphane POYET : 1 voix

Résultats du second tour de scrutin :

Mme Béatrice ROCHIGNEUX, M. Michel JASLEIRE, Mme Delphine IMBERT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1^{er} tour du scrutin en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DE MISE A DISPOSITION DU POLE TECHNIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE SES UNITES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition du pôle technique des communes de Bard, Châtelneuf, Essertines-en-Châtelneuf auprès de la Communauté d'agglomération Loire Forez pour la surveillance et l'entretien de ses unités de traitement des eaux usées.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POLE TECHNIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT DES UNITES DE TRAITEMENT ET DES BASSINS DE RETENTION D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition du pôle technique des communes de Bard, Châtelneuf, Essertines-en-Châtelneuf auprès de la Communauté d'agglomération Loire Forez pour l'entretien des espaces d'accompagnement des unités de traitement et des bassins de rétention d'eau pluviales.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

PRIME EXCEPTIONNELLE FIN DE CONTRAT APPRENTI

Monsieur le Maire rappelle que la commune a recruté un apprenti, Monsieur Jérémie MALAPTIAS, en situation de handicap du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2017, pour préparer un CAPA entretien espace rural. Le contrat se termine prochainement.

Monsieur le Maire propose de verser une prime exceptionnelle de fin de contrat à cet apprenti.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à l'unanimité d'attribuer une prime exceptionnelle de 250 € de fin de contrat à Monsieur Jérémie MALAPTIAS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Henri MEUNIER